



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Espaces naturels

Question écrite n° 42594

Texte de la question

M. Dominique Bussereau attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation sur l'avenir du fonds de gestion de l'espace rural qui depuis 1995 constitue le seul fonds spécifique à destination du monde rural. Cet outil d'animation locale qui œuvre en faveur d'un meilleur aménagement du territoire est essentiel au maintien d'un lien privilégié entre l'activité agricole et la gestion de l'espace. Il permet notamment de réaliser des projets tels que l'installation de jeunes agriculteurs, l'entretien des prairies, des alpages, la réhabilitation de vergers traditionnels, et de lutter contre la réduction des terres agricoles cultivées. Il lui demande si une ressource permanente est envisagée pour se substituer au financement budgétaire actuel et assurer la pérennité du seul fonds spécifique à destination du monde rural prévu par la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire.

Texte de la réponse

Dans le cadre de l'examen du budget du ministère de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation par l'Assemblée nationale, l'intervention des députés a permis, par voie d'amendement, d'abonder le FGER à hauteur de 100 millions de francs. Par ailleurs, les crédits délégués en 1996 (483 MF) et encore non utilisés, feront l'objet d'un report sur 1997 pour un montant de l'ordre de 100 à 150 millions de francs. Dans ces conditions, le Fonds de gestion de l'espace rural disposera de ressources lui permettant de financer les actions les plus intéressantes. Le Fonds de gestion de l'espace rural constitue un outil efficace d'intervention en faveur des agriculteurs en vue de l'entretien et de la réhabilitation d'espaces ruraux. Mais, au-delà du prochain exercice, il est certain que, pour faciliter la conduite d'une politique à long terme dans ce domaine, nous devons réfléchir à une méthode qui lui permette de disposer de ressources plus stables.

Données clés

Auteur : [M. Bussereau Dominique](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42594

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation

Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 septembre 1996, page 4667

Réponse publiée le : 2 décembre 1996, page 6280